



Réunion technique sur les défis à relever et les occasions à saisir en lien avec l'intelligence artificielle en vue de promouvoir le travail décent, la productivité et la transition juste dans l'industrie manufacturière

Genève, 13-17 avril 2026

► Points pour discussion

1. Quelles sont les conséquences du recours à l'intelligence artificielle (IA) sur l'industrie manufacturière en termes de travail décent, de productivité et de transition juste? Il conviendra de prendre en considération les aspects suivants:
 - le potentiel de stimuler l'innovation, la croissance et la transformation structurelle, et de redéfinir les marchés du travail, les systèmes de production et le travail, notamment en matière de compétences, de SST, de santé mentale, d'outils de gestion du lieu de travail fondés sur l'IA ainsi que de protection de la vie privée et des données
 - les investissements massifs dans l'IA et les écarts entre les pays, les industries manufacturières et les entreprises (multinationales et MPME) en matière de recours à l'IA et de productivité
 - les répercussions des politiques nationales et régionales concernant l'IA sur le travail décent
 - le potentiel de transformation de l'IA en ce qui concerne les entreprises, l'emploi et les compétences, ainsi que l'efficacité des systèmes de protection sociale et des institutions du marché du travail
2. Quelles politiques et pratiques relatives au recours à l'IA dans l'industrie manufacturière sont nécessaires pour contribuer à la promotion:
 - des principes et droits fondamentaux au travail et des normes internationales du travail
 - du dialogue social en faveur d'une transition juste
 - de l'emploi et de la création d'emplois
 - de la productivité
 - de la protection sociale et des conditions de travail décentes
3. Quelles mesures peut-on recommander à l'Organisation internationale du Travail et à ses Membres (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) de prendre afin de promouvoir le travail décent, la productivité et une transition juste, s'agissant notamment:
 - de recommandations stratégiques en vue d'une action tripartite
 - de mesures prioritaires et d'orientations pratiques à l'intention du Bureau, y compris l'inventaire des bonnes pratiques, le partage des connaissances et le renforcement des capacités